

Des déguerpissements indus au Burundi ?

Deutsche Welle, 29.11.2021 Le gouvernement burundais procède à la démolition de constructions anarchiques à Bujumbura. Mais certains sinistrés affirment avoir des titres fonciers officiels. Depuis un peu plus d'une semaine, le gouvernement burundais poursuit son opération de démolition des constructions anarchiques qui débordent sur les artères publiques, envahissent des espaces verts et des routes principales.

Ces actions de déguerpissement sont saluées par certains Burundais mais dénoncées par d'autres qui s'insurgent contre une mesure qu'ils qualifient d'injustice à l'égard de certains détenteurs de titres fonciers délivrés par le ministère de l'urbanisme. "Le gouvernement est en train de rétablir les citoyens dans leurs droits, qu'il soit aussi rétabli dans ses droits. Tout le monde a des titres de propriété mais qui ne correspondent pas aux constructions originales. Quiconque a un titre de propriété et qui a respecté le bornage ne sera pas obligé de démolir sa maison." 0 seconds of 0 seconds Volume 90% "J'ai les documents" Gervais Ndirakobuca, ministre de l'Intérieur, qui expliquait devant les députés, en septembre dernier, la politique du gouvernement qui consiste à démolir les constructions anarchiques. Selon lui, cette anarchie découle des périodes de crises que le Burundi a connu. Durant ces périodes, des citoyens se sont octroyés des espaces publics en violation de la loi. Mais ces propos du ministre de l'Intérieur ne convaincs cet homme qui a accepté de témoigner sous anonymat. Il fait partie des Burundais dont une partie de la maison a été démolie. "J'ai les documents de l'urbanisme. Voici le procès-verbal d'arpentage et de bornage. C'est mentionné que je n'ai pas dépassé les bornes. J'ai le titre de propriété, le plan cadastral, j'ai tout ! Ça vient de l'urbanisme. Ce n'est pas moi qui les ai écrits." Le ministre fautif ? De tels cas sont toutefois rares, nous explique pour sa part, cette autre victime des actions de déguerpissement. Parlant sous anonymat, il accuse les fonctionnaires de l'urbanisme qui ont délivrés les titres de propriété en violation flagrante de la loi. "On exige de nous de construire selon les normes. Les fautifs sont les services de l'urbanisme qui ont octroyés des terrains en violation de la loi. Sinon, il n'y a pas de faveur accordée à qui que se soit. Ils détruisent les constructions anarchiques de la première à la dernière avenue." ... ou un tir rectifié? En effet, les constructions anarchiques, dans certains cas, sont la conséquence de la corruption avouée entre les services de l'urbanisme et des acquéreurs de terrains. Dans d'autres cas, c'est la décision unilatérale de certains prioritaires. C'est du moins l'avis de cet autre citoyen burundais qui déclare : "Je ne dirais pas que c'est le problème du gouvernement, c'est plutôt le problème des gens qui depuis des années s'octroient des espaces de publics et ça c'est la correction. Pour ceux qui se sentent insatisfaits c'est compréhensible, le gouvernement doit leur rendre justice." Leur rendre justice signifie qu'il va falloir donc indemniser les citoyens qui sont dans leurs droits. Mais qui de l'État ou des fonctionnaires corrompus de l'urbanisme doit réparer les dommages ? Pour l'instant, le gouvernement burundais n'a fait aucune annonce à ce sujet.